

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) ?



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Assurance de la caravane

- 1 Généralités.**
- 2 Quelle durée d'assurance ?**
- 3 Quel permis ?**
- 4 La FFCC Fédération Française de Camping-Caravanning.**
- 5 Questions / Réponses.**

1 - Généralités.

Vous devez déclarer votre caravane à votre assureur voiture même si elle est louée ou prêtée par un ami ou un parent. Elle apparaîtra sur votre attestation d'assurance, vous recevez une attestation de garantie de responsabilité civile automobile pour l'attelage au cas où vous causeriez des dommages à d'autres véhicules.

Certains campings exigent une garantie responsabilité civile pour les dommages qui peuvent être causés par la caravane une fois qu'elle n'est plus attelée. Le contrat multirisques "caravane" permet le remboursement des frais de dépannage et de transport (selon une somme prédéfinie) et le versement d'une indemnité si votre caravane est inutilisable pendant vos congés suite à un accident, vol, incendie.

Autres garanties complémentaires possibles

- "vol" et "vol par effraction"
- "tempête" et "catastrophe naturelle"
- "protection juridique"

2 - Quelle durée d'assurance ?

Si vous possédez une caravane, optez pour une assurance à l'année. Pour les autres cas, comme la location ou le prêt, vous pouvez l'assurer juste le temps des vacances. Si vous avez ajouté des aménagements, précisez-le à votre assureur.

3 - Quel permis ?

Le permis catégorie B est suffisant pour tracter une remorque ou une caravane d'un PTAC (poids total autorisé en charge) inférieur ou égal à 750 kg.

Le permis catégorie E(B) autorise la conduite des ensembles de véhicules sachant que le véhicule tractant appartient à la catégorie B avec pour attelage une remorque ou une caravane dont le PTAC dépasse 750 kg et/ou dans les deux cas suivants :

- le PTAC de la remorque est supérieur au poids à vide (PV) du véhicule qui tracte,

→ la somme des PTAC des deux éléments dépasse 3500 kg.

4 - La FFCC Fédération Française de Camping-Caravanning.

En étant affilié, vous bénéficiez :

- d'une garantie de responsabilité civile
- d'une garantie protection juridique
- des garanties incendie, explosion, vol, bris de glace

Des dommages comme les chutes d'arbres et les crues peuvent être couverts. Pour tout renseignement :

Fédération Française de Camping et de Caravanning
78 rue de Rivoli
75004 Paris
Tél. 01 42 72 84 08 Fax 01 42 72 70 21
Email : info@ffcc.fr

5 - Questions / Réponses.



Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais.

Les derniers messages de la rubrique assurance :

- ▷ première échéance de l'assurance décès/invalidité
- ▷ assurance chômage et rupture conventionnelle
- ▷ assurance suite à demande de prêt
- ▷ remboursement des montants d'assurance lors de l'annulation d'une VEFA
- ▷ tarif d'assurance de crédit immo

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne

(www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.